

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 février 2008
(convocation du 11 février 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Février Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DENON-BIROT Marie-Nelly, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 11 h 10)
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 9 h 50)
M. BELIN Bernard à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 9 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis
M. BELLOC Alain à M. CASTEL Lucien
M. BENOIT J. Jacques à M MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 00)
Mme. BRUNET Françoise à M. BANAYAN Alexis
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. JUNCA Bernard
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. PETIT Alain à Mme. DARCHE Michelle
M. POIGNONEC Michel à M. SOUBIRAN Claude
M. PONS Henri à M. SIMON Patrick
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

EXCUSE :

M. CANIVENC

LA SÉANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Construction du tramway 2ème phase – Contrôle technique des aménagements urbains et signalisation ferroviaire - Modifications de programme - Marché n°03 231 U - Avenant n°1 - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La délibération n°2003/0084 en date du 28 février 2003 a autorisé la signature du marché de contrôle technique de sécurité des aménagements urbains et de la signalisation ferroviaire pour les travaux réalisés dans le cadre de la 2^{ème} phase du tramway.

Le marché a été attribué après appel d'offres ouvert, à la société ATTITUDES URBAINES pour un montant de 215 600 € ht et notifié le 8 août 2003 sous le numéro 03/231 U.

Sa mission est l'évaluation de la sécurité de la conception, de la réalisation et du fonctionnement des aménagements de voirie limités à l'insertion urbaine : il s'agit d'une part, de vérifier la conformité des aménagements à la réglementation en vigueur pour l'obtention d'un avis légal, et d'autre part, de vérifier l'obtention du niveau de sécurité recherché débouchant sur un avis d'expert.

La durée initiale du marché donnée à titre indicatif prévoyait une mise en service en 2007, date de la fin de la mission.

Objet de l'avenant n°1 :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications de phasage de réalisation du tramway.

En effet, le planning prévisionnel fait état de mises en services étalées de février 2007 à décembre 2008 pour chacune des 7 branches. Deux extensions de ces 7 branches pour divers problèmes spécifiques en lien avec les travaux de la place Ravezies (ligne C) et au franchissement des écluses (ligne B) ont fait l'objet d'un découpage (Aubiers et Claveau) portant à 9 le nombre de mises en service. Aussi, les dossiers de sécurité supplémentaires liés aux phases d'ouverture de voie, d'essais, de marche à blanc et de mise en service devront être établis pour chacun des secteurs.

Ces échelonnements des mises en service et des phases d'essais entraînent un surcroît d'activité et de déplacements (31 jours au total), représentant une augmentation de 28 524,60 € ht, sur la base des prix initialement prévus au marché.

Concernant le prolongement de la ligne B à Claveau, le coût supplémentaire s'élève à 14 500 € ht et à 6 750 € ht pour Les Aubiers.

De plus, le réaménagement du pôle de la gare Saint-Jean, de son parvis et des échanges intermodaux est programmé à des échéances différentes de celles du prolongement de la ligne C vers Belcier-Bègles, imposant la réalisation d'un DPS (dossier préliminaire de sécurité) spécifique, qui s'élève à 7 247,60 € ht.

Enfin, il convient de prolonger la durée du marché jusqu'à fin 2009, date prévisionnelle de fin des travaux du pôle d'échange intermodal de la gare Saint-Jean pour l'établissement d'un rapport de conformité.

Il y a donc lieu de conclure un avenant pour contractualiser l'ensemble de ces adaptations et des modifications au contrat.

Montant initial du marché € ht :	215 600,00 € ht
Total Avenant n°1 :	28 524,60 € ht
Montant du marché après Avenant n°1 :	244 124,60 € ht

Cet avenant n°1 porterait le nouveau montant du marché à 244 124,60 € ht (soit + 13,23 %) et prolongerait la durée du marché jusqu'à fin 2009.

En application de l'article 8 de la loi 1995-127, modifiée par l'art 5 de la loi 96-142 du 21 février 1996, la Commission d'appel d'offres du 30 janvier 2008 a donné un avis favorable à la passation de cet avenant n°1.

Le financement de ces dépenses supplémentaires est à imputer au budget annexe transports – ch. 2 - article 20310002 - programme TW 20G – CRB H340.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du Code général des collectivités territoriales, le projet d'avenant au marché est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président à signer :

- ✓ l'avenant n°1 au marché n°03 231 U pour un montant de **28 524,60 € ht** portant son nouveau montant à **244 124,60 € ht** soit **291 973,02 € TTC** et prolongeant le délai du marché à fin 2009,
- ✓ tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 février 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 MARS 2008

PUBLIÉ LE : 5 MARS 2008

M. ALAIN CAZABONNE

